



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CCP nationale des personnels non titulaires en CDD-CDI du 27 avril 2009

La séance est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et des contractuels (SG/DRH/SGP/EMC).

Une déclaration commune au nom de la CFDT, CGT et FSU est lue.

La CFDT est représentée par Alain TETARD (titulaire), Patrice ARMYNOT DU CHATELET (suppléant), Eve CALO (expert).

Désignation du secrétariat adjoint :

Tour de rôle entre les organisations syndicales : c'est au tour de la CGT

Validation des PV des précédentes CCP

Le PV du 17 avril 2008 est approuvé.

Le PV du 5 juin 2008 est en cours de validation.

Présentation du bilan de gestion 2008 (au 31 décembre 2008)

▪ CDI et Sui Generis

Sur 212 contrats à durée indéterminée, 61 sont des contrats sui generis.

52 CDI et 7 Sui Generis en administration centrale.

64 CDI et 31 Sui Generis dans les autres services.

La moyenne d'âge est de 54 ans et il y a 44% de femmes

▪ CCD

231 dont 168 en administration centrale et 63 dans les autres services (DDE, DR, CETE, SD, DIV...).

La moyenne d'âge est de 28 ans et il y a 54 % de femmes.

32 CDD ont été transformés en CDI.

Il y a eu en 2008, 114 nouveaux CDD et 18 fins de CDD.

Fins de contrats

Sur les fins de contrat l'administration répond qu'ils concernent 15 agents qui travaillaient en cabinet ministériel. Il s'agirait d'agents dont la mission s'est achevée, qui ont démissionné ou qui ont passé des concours. La décision du Conseil d'Etat selon laquelle l'employeur c'est l'Etat, pas le ministre (CE 18 mars 2008) a impliqué un repositionnement ou un CDI pour environ 8 à 10 agents.

L'administration ajoute que lorsque l'agent donne satisfaction, elle fait le nécessaire pour conserver le CDD et le transformer en CDI.

La CFDT signale le cas d'un agent de la DGALN dont le contrat va être interrompu du fait de l'administration. Le chargé de mission des contractuels s'occupera de ce dossier. Un rendez-vous sera pris avec cet agent en liaison avec le service concerné.

L'administration dit rappeler aux chefs de service le respect du droit des agents et prendre en charge les situations de blocage. Elle s'engage à faire une analyse plus fine des agents en CDD dans les cabinets ministériels du ministère.

Information sur l'intégration à venir dans le RIN des agents CDIsés depuis le 1^{er} juillet 2008 et des agents de catégorie A sur contrat Sui Generis et sur contrat Environnement

Il y a eu 58 acceptations d'intégration, 12 refus et 19 agents de catégories A+,A, B et C classés CDI d'office.

L'administration informe que c'est au bout de six années de service en CDD que l'agent peut prétendre à devenir CDIsé.

Examen des propositions de classement sur la liste A+

Une liste de cinq noms est proposée par l'administration. Ils seront classés en A+ :

DERRIEN Laurence	(DSCR),	SEGUIN Marie-Thérèse	(CGDD),
JACQUEMET Clément	(CGDD),	THIBAUD Sabine	(DIV)
MOOSBRUGER Katrin	(DGALN),		

Circulaire relative au recrutement des personnels en CDD

Un projet de circulaire, non communiqué aux organisations syndicales, est en cours de validation. Ce texte reprendrait la circulaire du 26 avril 2006 et préciserait la procédure à suivre pour l'embauche de CDD.

Les syndicats demandent une information sur le nombre de nouveaux contrats et des garanties pour les agents.

L'administration déclare que l'objectif est de mettre en œuvre des recrutements en toute transparence dans le cadre de la nécessité de disposer de compétences spéciales.

Point sur le transfert des agents de la DIV

La Délégation interministérielle à la ville (DIV) se transforme en Secrétariat général du comité interministériel des villes créé auprès du Premier ministre. Les agents de la DIV sont transférés au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

La CFDT rappelle que ce point a été évoqué lors du CTPM du 9 avril 2009 et dénonce le manque de garanties pour les personnels transférés en particulier les contractuels. La responsabilité du ministère employeur est engagée. La secrétaire générale de la DIV annonce qu'une réunion tripartite aura lieu prochainement entre la DIV, le ministère du travail et la DRH du MEEDDAT.

Un suivi des personnels sera instauré.

Questions diverses

▪ Gestion des mobilités des C et B en CDI

Leur gestion n'est pas examinée en CCP. Les demandes de mobilité s'inscrivent dans le cadre des cycles annuels dédiés aux mutations. Les syndicats demandent un suivi de ces agents. La DRH s'engage à faire connaître les mobilités. Un bilan annuel sera fait. Les CDI B qui passent en A peuvent demander à intégrer le RIN.

▪ Groupe de travail des Sui Generis

L'administration n'envisage pas pour le moment de réunir un groupe de travail pour ces contrats.

▪ Gestion des contractuels sui generis de la DIRIF

La CFDT rappelle ses diverses demandes concernant la revalorisation indiciaire de sept agents et de l'attribution d'une PTETE aux agents de travaux affectés sur des chantiers dits << d'amélioration de réseau >> c'est à dire ayant en charge des travaux avec une problématique exploitation importante (travaux de nuit, balisages lourds,...)

La question de la revalorisation indiciaire est en cours de règlement.

***Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT***

Alain TETARD (DIRIF)

tél :06 71 78 92 76

Patrice ARMYNOT DU CHATELET (DIRIF) tél :06 76 76 04 99